

Avant de terminer, je voudrais traiter d'un argument présenté par le ministre au comité. Il se pourrait qu'il le reprenne et que je n'aie pas l'occasion de faire de commentaires et je les exprimerai donc maintenant. Le ministre a soutenu que si nous fournissions tous ces renseignements détaillés, cela nuirait à la situation des diverses sociétés en cause, eu égard à la concurrence. Je ne vois pas en quoi cela pourrait leur nuire.

L'amendement ne demande pas que soient révélés les bénéfices de la société, ni sa politique relative aux prix, ni l'importance des montants consacrés à la recherche et au développement. Bref, il ne demande aucun des renseignements dont la révélation ne pourrait avoir des répercussions sur la situation de la société face à la concurrence au Canada et, surtout, face à la concurrence sur les marchés internationaux. Voilà ce qui nous préoccupe ici. Nous demandons simplement au gouvernement d'exiger que les noms des sociétés soient indiqués afin que la population canadienne sache quelles sociétés bénéficient des deniers publics. Nous tenons à ce que les sociétés bénéficiaires fassent connaître leurs niveaux de production et d'emploi à la population canadienne. Voilà les données fondamentales que nous demandons et, à mon avis, qu'il nous faut pour permettre au Parlement de juger dans quelle mesure le bill est efficace. Ces mêmes données n'influeraient nullement sur la situation de la société du point de vue de la concurrence, et c'est au ministre qu'il incombe de nous démontrer le contraire. Il ne l'a pas fait.

Au lieu de soulever, comme à son habitude, des questions socratiques et de faire des raisonnements jusqu'à l'absurde, comme il le fait d'une façon si géniale et si plaisante, mais sans efficacité logique, pourrais-je dire, j'espère qu'il s'occupera du fond de mon amendement, qu'il définira la position du gouvernement et qu'il démontrera, jusque dans le plus petit détail, pourquoi le gouvernement ne peut pas accepter mon amendement.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ferai des remarques extrêmement brèves au sujet de l'amendement proposé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent)—Je suis une victime de la redistribution, monsieur l'Orateur. Lorsque j'assumais la présidence, je croyais connaître le nom de toutes les circonscriptions, mais depuis tout a changé pour moi. Le député a présenté cet amendement au comité et avancé, dans le fond, les mêmes arguments que ce soir. A ce moment-là, bien entendu, il ne s'agissait pas tellement d'un amendement que d'une suggestion ou quelque chose du genre. Nous ne nous préoccupons pas tant des difficultés procé-

[M. Broadbent.]

dures du système des comités que de l'essence de la motion dont nous sommes saisis.

Pour ce qui est de rapports, je tiens à savoir quelles fins utiles ils peuvent servir, qu'il s'agisse de rapports du gouvernement au public ou de particuliers au gouvernement. Dans bien des cas je trouve absolument ridicule que les gouvernements en exigent du public. Ainsi, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), dans le cadre de la loi sur les corporations, exige des commerces et des sociétés qu'elles présentent un rapport sur certaines questions. Il n'est pas autorisé à collationner les renseignements et ne sait même pas qu'en faire lorsqu'il les a. C'est une perte de temps absolue.

De même, j'estime que les ministères gaspilleraient leur temps s'ils étaient obligés de préparer les rapports du genre auquel on songe ici, car, à vrai dire, je doute qu'ils puissent servir une fin utile. Je n'en suis pas sûr, mais je suppose qu'ils pourraient renforcer la partie syndicale dans la négociation de certains contrats. Le député, par ailleurs de l'amendement, est notoire pour ce genre de chose. Lui et ses collègues ont eu recours à tous les subterfuges pour obtenir ces renseignements, non pas pour eux, mais pour quelqu'un d'autre. Ce n'est pas ce que j'appelle une fin utile.

De même, si le gouvernement augmentait de 50 p. 100 les rapports qu'il exige, les affaires ne s'en porteraient pas mieux car une fois les renseignements recueillis, personne ne sait les employer. Cela devient une habitude, et c'est une autre source de frais pour les hommes d'affaires. C'est donc dire que personne ne m'a encore prouvé la valeur des rapports que demande le député. Que le rapport parvienne au Parlement une fois l'an, et nous verrons ce qui se produit. Je suis prêt à revenir sur ma décision.

Je regrette que les autres amendements aient été rejetés, mais ainsi en a voulu la Chambre.

L'hon. M. Pepin: Qui s'est très bien acquittée de sa tâche.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, puis-je commenter un des points qu'a soulevés le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent)? L'amendement qu'il a proposé vient tout juste d'être commenté par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Ce dernier a fait ressortir un point important que tous les députés devraient étudier. Toutefois, il y a lieu de faire ressortir d'autres points qu'on relève dans cette proposition d'amendement.

L'aspect de l'amendement du député d'Oshawa-Whitby visant à garantir certains niveaux d'emploi, est évoqué dans les articles 11 et 13 du bill. Bien sûr, l'article 11 prévoit que les effectifs de la main-d'œuvre seront probablement réduits sensiblement et l'article 13 expose les modalités d'application en vertu desquelles la Commission prendra en considération certains aspects des niveaux d'emploi et stipule que:

... dans la mesure où elle (la Commission) estime que cela était possible dans les circonstances, le fabricant a maintenu l'emploi pendant toute la période d'assistance soit aux niveaux qu'elle a spécifiés, soit aux niveaux prescrits si elle n'a pas spécifié de niveaux d'emploi pour ce fabricant.